



Daniel Weber
SAC-Sektion Hohe Winde | Fluhstrasse 12 b | 4244 Röschenz

Information importante!

A partir du lundi, le 13.9.2021 les nouvelles restrictions de l'OFSP entrent en vigueur.

La commission de la halle d'escalade a pris lors de la séance du 10.9.21 les décisions suivantes:

- **Dès lundi, le 13.9.21 jusqu'à lundi (inclus), le 27.9.21 la halle reste fermée complètement** pour des raisons techniques. Les abonnements en cours seront prolongés pour 2 semaines.
- A partir du mardi, le 28.9.21 **les abonnements** seront utilisables sous réserve des conditions suivantes:
 1. Toutes personnes à partir de 16 ans doivent envoyer une copie du CERTIFICAT COVID et la copie d'une pièce d'identification
 2. Les personnes à moins de 16 ans uniquement la copie d'une pièce d'identification

par e-mail à l'adresse suivante: kletterhalle@bluewin.ch

Ces documents seront vérifiés par nos soins. Si les documents sont en ordre, l'accès à la halle est libéré dans le délai de 1-2 jours dans le système. Les clients reçoivent une confirmation par e-mail.

Veillez prendre connaissance des points suivants:

- **La vente des abonnements est interrompue au Restaurant «Go In»** jusqu' à nouvel avis.
- **Les abonnements (sauf ticket valable pour la journée) peuvent toujours être obtenus au Web Shop** en respectant les chiffres 1. et 2. en haut.
- Selon notre règlement chiffre 10.4, les abonnements annuels et semi-annuels sont **personnels et non transférables** à une autre personne. Par contre la carte pour 11 entrées est provisoirement aussi limitée à la personne ayant livrée les documents nécessaires (chiffres 1. et 2. en haut).



Daniel Weber

SAC-Sektion Hohe Winde | Fluhstrasse 12 b | 4244 Röschenz

1. Actuellement **aucun accès à la halle** n'est permis sans **CERTIFICAT COVID**. Les clients sans CERTIFICAT COVID seront informés ultérieurement sur la manière fonctionnement.

Veuillez aussi consulter notre site internet: <https://www.sac-hohewinde.ch/kletter-halle>

Merci de votre compréhension

Pour le comité de la halle d'escalade

Daniel Weber, président

Helpline: +41 61 763 73 74

Info:

<https://www.sac-hohewinde.ch>

Le Conseil fédéral étend l'utilisation du certificat

08.09.2021

A partir du **13 septembre**, le certificat COVID sera obligatoire aux endroits suivants (dès 16 ans):

Restauration à l'intérieur



Restaurants et bars



Discothèques et salles de danse

Culture, sport et loisirs à l'intérieur



Musées et bibliothèques



Lieux de loisirs



Zoos



Casinos



Centres de fitness et établissements sportifs



Entraînements*



Piscines couvertes et parcs aquatiques

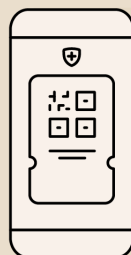


Répétitions de musique et de théâtre*

*Exceptions: répétitions ou entraînements en groupes fixes (max. 30 personnes), manifestations religieuses ou servant à la formation d'une opinion politique et groupes d'entraide (max. 50 personnes).



Lieu de travail: les employeurs peuvent intégrer le certificat dans leur plan de protection à certaines conditions et après consultation du personnel.



Le certificat COVID est disponible pour les personnes vaccinées, guéries ou ayant un **résultat de test négatif**, sous forme papier ou sur une application.

Manifestations à l'intérieur*



Représentations théâtrales ou séances de cinéma



Événements sportifs



Concerts



Événements privés hors domicile (p. ex. mariages)

Grandes manifestations à l'extérieur



Manifestations de plus de 1000 personnes



Hautes écoles: la décision de rendre le certificat obligatoire relève des cantons et des hautes écoles.

Cette liste n'est pas exhaustive. Informations détaillées dans l'ordonnance COVID-19 situation particulière.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council